



Paris, le 02 DEC. 2014

**CABINET  
DE LA GARDE DES Sceaux, MINISTRE DE LA JUSTICE  
LE CHEF DE CABINET**

N/Réf. à rappeler : CAB/CV/FD/BH/PDR/AS - 201410060287

Monsieur,

Madame Christiane TAUBIRA, garde des sceaux, ministre de la justice, a bien reçu votre courrier faisant part de la plainte déposée par votre famille pour acte de terrorisme à la suite du décès de votre frère, Jean-Paul BESCOND, survenu lors de l'attentat perpétré sur l'avion dans lequel il avait pris place, le 21 décembre 1989, à AWEIL, alors qu'il effectuait une mission humanitaire au SOUDAN.

Madame la ministre a pris connaissance avec attention de votre correspondance et partage votre émotion.

Elle m'a chargée de vous faire connaître qu'en raison du principe constitutionnel de l'indépendance de l'autorité judiciaire, il n'appartient pas au garde des sceaux d'intervenir dans une procédure judiciaire en cours ou déjà jugée, ni de formuler des appréciations sur les décisions de justice, ou de remettre en cause ce qui a été jugé.

Elle m'a cependant demandé de transmettre votre courrier à Monsieur le directeur des affaires criminelles et des grâces pour un examen attentif.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Fanny DEMASSIEUX

Monsieur Joël BESCOND  
20 rue Salomon de Rothschild  
92150 SURESNES

RIEF-120837F

13, place Vendôme  
75042 Paris Cedex 01  
Téléphone : 01 44 77 60 60  
www.justice.gouv.fr